

Le 14 février 2022

Mmes et Mrs les conseillers municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

**CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la ***réunion du conseil municipal*** qui se tiendra exceptionnellement **à la salle Joseph CHESSEON** le :

**LUNDI 21 FÉVRIER 2022 à 20H00**

Objet de la séance :

1. Rénovation du Gymnase de Savigné-sur-Lathan ;
2. Demande de Subvention de la Bibliothèque 2022 ;
3. Demande de Subvention de l'Ecole de musique 2022 ;
4. Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget 2022 ;
5. Permanences du bureau de vote les 10 et 24 avril 2022 ;

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J.J. BORDEAU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 14 février 2022 Date affichage : 14 février 2022	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 2
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	<b>Présents</b> : Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Gaëlle JACQUET, David BOUHIER, Grégory FOUQUET, Rachel PINHO-PINET et Angélique BESNARD-GAUTHIER.
<b>Secrétaire de séance</b> : Gaëlle JACQUET	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, Stéphanie LEFAY et Éric STOPIN.
	<b>Absents représentés</b> : Bérangère MIGNOTTE par David BOUHIER et Martine LEFORESTIER par Jean-Jack BORDEAU.

Les élus adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

1	<b>RÉNOVATION DU GYMNASSE DE SAVIGNÉ-SUR-LATHAN</b>	
---	---	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier de la compétence du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Savigné-sur-Lathan.

A ce stade, trois scénarios de réhabilitation ont été proposés par l'ADAC :

- 1er scénario : travaux de rénovation + isolation + création d'un petit local de rangement : 950 K€
- 2ème scénario : travaux de rénovation + isolation + construction d'une salle complémentaire : 1 405 K€

- 3ème scénario : travaux de rénovation + construction d'une salle complémentaire : 682 K€
- 4ème scénario : construction d'un gymnase neuf + construction d'une salle complémentaire : 2,6 M€

A l'annonce de ces chiffres, les élus du syndicat se sont donc interrogés sur les financements et la participation qui sera demandée aux communes.

Il a également été demandé à l'ADAC de retravailler sur un chiffrage plus précis des différents scénarios possibles.

<b>2</b>	<b><i>SUBVENTION A LA BIBLIOTHÈQUE DE HOMMES</i></b>	<b>DCM-2022- 02/01</b>
----------	--	----------------------------

La Commune a été saisie d'une demande de subvention de l'Association de la Bibliothèque de Hommes, qui assure, en particulier, le prêt de différents types d'ouvrages aux élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Gizeux/Avrillé/Continvoir/Hommes.

Il est donné lecture aux élus du bilan financier de l'année 2021 et du budget prévisionnel 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'attribuer une subvention de 400 € (quatre cents euros) à l'Association de la Bibliothèque de Hommes au titre de l'année 2022.

<b>3</b>	<b><i>SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE CLÉRÉ-LES-PINS</i></b>	<b>DCM-2022- 02/02</b>
----------	---	----------------------------

L'école de musique de CLÉRÉ-LES-PINS informe qu'elle accueille des élèves de la commune et qu'une subvention permettrait de réduire les droits d'inscription versés par les

familles. La formation musicale et instrumentale concerne cette année 7 enfants domiciliés à AVRILLÉ-LES-PONCEAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'accorder une subvention de 1.260 euros (mille deux cent soixante euros) à l'école de musique de CLÉRÉ-LES-PINS, soit 180 euros par élève au titre de l'année 2022, pour répondre à sa demande.

<b>4</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022</b>	<b>DCM-2022- 02/03</b>
----------	--	----------------------------

- Vu le budget 2021 ;

- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le conseil municipal à ouvrir par délibération des crédits budgétaires en dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été ouvert des crédits budgétaires à hauteur de 597.497,28 € en 2021 en dépenses d'investissement. Il est donc possible d'ouvrir des crédits budgétaires à hauteur de 149.374,32 €.

Les établissements recevant du public (ERP) dans lesquels les bureaux de vote sont installés sont tenus de respecter les normes d'accessibilité, définies par la réglementation et qui leur sont applicables ce qui est le cas pour la salle Joseph Chesseron dans laquelle les prochains scrutins se dérouleront. Par ailleurs, afin de garantir le secret du vote énoncé à l'article L.59 du code électoral, il est prévu que l'urne et qu'au moins un isolement par bureau de vote soit accessible aux personnes handicapées en fauteuil roulant. Il convient donc de compléter les équipements avant le prochain scrutin qui aura lieu le 10 avril prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'ouverture des crédits budgétaires suivants :

- 600 € au compte 2188 opération 47 pour l'acquisition d'un isoloir handicapés standard et d'une urne transparente.

- DECIDE que ces crédits budgétaires seront repris dans le budget primitif 2022.

**Informations diverses :**

Carte scolaire : Comme annoncé lors du conseil municipal précédent, la menace de fermeture d'une classe sur le RPI est toujours d'actualité malgré la mobilisation d'une délégation d'élus, de parents et d'enseignants lors d'un rassemblement le 19 janvier 2022 devant la Préfecture d'Indre-et-Loire suivi d'une entrevue à l'Inspection Académique lors de laquelle des arguments ont pu être avancés. Une nouvelle mobilisation est prévue demain 22 février 2022. La décision ultime sera prise en juin s'il n'y a pas de nouvelles inscriptions d'ici là.

Commerce « Le Chaudron d'Avrillé » : La parution d'une annonce pour la reprise du commerce a permis deux prises de contact et donné lieu à une visite des locaux. Aucun retour définitif pour le moment, les candidats sont en phase de réflexion. Monsieur le maire informe qu'il a de son côté pris contact avec des entreprises pour le chiffrage de la remise à neuf des menuiseries et des peintures.

Projet d'implantation d'une installation de radiotéléphonie mobile : Monsieur le Maire informe que l'opérateur Bouygues Telecom projette l'implantation d'une installation de radiotéléphonie mobile qui assurera l'accès aux services de téléphonie mobile des quatre opérateurs (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom) au lieu-dit « Les Jumeaux ». Ce projet est en lien avec le dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal entre l'Etat et les opérateurs. Il revient sur l'historique et la genèse de ce dossier qui ont conduit au choix du terrain d'implantation. En effet, dans le secteur géographique déterminé, et répondant aux besoins de l'implantation (route d'accès, alimentation électrique, terrain non boisé...), l'interlocuteur avait repéré une parcelle qui se trouve être la propriété de Monsieur BORDEAU. Monsieur le Maire confirme que l'objectif était de permettre à la commune d'accéder à la téléphonie mobile sur cette partie de son territoire mal ou non desservie à ce jour. Un courrier d'information des riverains d'un périmètre d'un kilomètre a été distribué et le Dossier d'Information Mairie (DIM), élaboré conformément au Guide des relations entre opérateurs et communes, est à disposition en mairie et sur simple demande par mail. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pu rencontrer certains riverains et répondre à leur demande d'entretien sur le sujet. Trois foyers différents se sont déplacés en mairie. L'un d'entre eux a manifesté son désaccord avec la position du pylône qu'il juge trop à proximité de son lieu d'habitation, les deux autres ont évoqué le problème posé par les ondes émises par ce type d'installations.

**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2022**

N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
<b>DCM-2022-02/01</b>	7	7.5 Finances locales - Subventions	Subvention à la Bibliothèque de Hommes	75
<b>DCM-2022-02/02</b>	7	7.5 Finances locales - Subventions	Subvention à l'École de musique de Cléré-les-Pins	75
<b>DCM-2022-02/03</b>	7	7.1 Finances locales – Décisions budgétaires	Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget 2022	76

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 21 FÉVRIER 2022 en mairie d'AVRILLÉ-LES-PONCEAUX, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

<b>EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FÉVRIER 2022</b>	
Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire	Monsieur Pascal COUSSEAU, 1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Madame Bérangère MIGNOTTE, 2 <sup>ème</sup> adjointe au maire  ABSENTE	Madame Gaëlle JACQUET, conseillère municipale
Madame Martine LEFORESTIER, conseillère municipale  ABSENTE	Monsieur David BOUHIER, conseiller municipal
Madame Stéphanie LEFAY, conseillère municipale  ABSENTE	Monsieur Grégory FOUQUET, conseiller municipal
Madame Rachel PINET, conseillère municipale	Monsieur Éric STOPIN, conseiller municipal  ABSENT
Madame Angélique GAUTHIER, conseillère municipale	

